

Microsoft ne satisfait pas aux attentes de la Commission européenne

»

Au vu des résultats des tests sur les marchés, nous avons de sérieux doutes sur l'application par Microsoft du remède d'interopérabilité» . Un porte-parole de la Commission européenne exprime clairement la déception de cette dernière sur les propositions avancées par Microsoft. L'éditeur a en effet été condamné par la Commission en 2004 pour abus de position dominante, avec une amende record de 497 millions d'euros. Mais le plus important dans la décision de l'exécutif européen, si l'on prend en compte la trésorerie de Microsoft à la mesure de l'amende, porte sur deux volets techniques : - La vente d'une version du système d'exploitation Windows sans Windows Media Player, le lecteur de fichiers audio et vidéo, une décision sur laquelle Microsoft s'est engagé à s'exécuter ; - L'ouverture sous licence de 80 protocoles de communication, afin d'améliorer la compatibilité des serveurs avec ceux tournant sous Windows. C'est sur cette dernière mesure que les propositions de Microsoft ne satisfont pas la Commission européenne, qui estime qu'elle n'apaise pas les craintes des clients et consommateurs.